



Le jeune élève de 17 ans et élève en classe de 3^e a dérobé les bijoux en or (boucle d'oreille et bracelet) de sa maman.

Il a effectué ladite opération à trois reprises. A chaque vente, une somme d'argent lui est remise en fonction du nombre de kilogrammes. Il percevra respectivement les sommes de 50.000, 150.000 et 200.000 Fcfa. Ayant constaté les faits, sa maman le conduit au commissariat du 6ème à Etoudi où il passe aux aveux et dénonce ses acheteurs. A la suite de cette déclaration, sa maman a porté plainte contre les deux acheteurs au Commissariat Central de Yaoundé, rapporte Cameroon Tribune, parution du 14 septembre 2021.

Interpellés, les deux présumés escrocs nient les faits qui leur sont reprochés au cours de l'enquête préliminaire et à l'information judiciaire. Devant le tribunal, ils réitèrent leurs aveux où ils comparaissent libres. A la première audience les accusés ont été entendus. À la seconde audience, le jeune Moussa considéré comme principal témoin a été entendu. Face à cette situation, la victime demande à être dédommagée à la valeur de ses bijoux en or. La cause est remise au 5 octobre 2021, lit-on dans le journal.LES